

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL 20 AVRIL 2017

N° 2017-05-04

L'an deux mille dix-sept, le vingt avril à dix-sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du dix avril deux mille dix-sept, s'est réuni en session ordinaire à Serres, sous la Présidence d'Henriette MARTINEZ :

Délégués présents(es)

<u>Nombre de délégués</u> En exercice : 133 Présents (mini 30) : 60
<u>Nombre de voix</u> En exercice : 252 Présentes : 91 Exprimées par pouvoirs : 72 Total (mini 127) : 163
Quorum atteint

**1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
(porteur de 6 voix)**

Eliane BARREILLE

**2 représentants du Conseil départemental de la Drôme
(porteurs de 7 voix)**

André GILLES, Corinne MOULIN

**2 représentants du Conseil départemental des Hautes-Alpes
(porteurs de 7 voix)**

Françoise PINET, Gérard TENOUX

4 représentants des EPCI (porteurs de 2 voix)

Damien DURANCEAU, Jean-Jacques MONPEYSSEN, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND.

51 représentants des communes, communes associées et villes-portes (porteurs chacun d'1 voix)

Béatrice ALLIROL, Jean Marc ARCHAMBAULT, André AUBERIC, Huguette AUDIBERT, Marcel BAGARD, Monique BALDUCHI, Christian BARTHEYE, Claude BAS, Hugues BENEYTON, Marie-Claude BUCHER, Philippe CAHN, Stéphane CLOSSE, Michel COUBAT, Pierre DALSTEIN, Stéphane DECONINCK, Jean-Claude DEYDIER, Rosy FERRIGNO, Remy FREY, Jean GARCIA, Evelyne GAUTHIER, Marc GUERIN, Dominique GUEYTTE, Camille GUILLAUME suppléant, Laurent HARO, Myriam HUGUES, Dimitri JOLY, Bruno LAGIER, Marie-Hélène LEROY, Alain LEVRERO suppléant, Valery LIOTAUD, Henriette MARTINEZ, Bernard MATHIEU, Jean-Charles MATHIEU, Patrick MEGE, Georges MOCHOT suppléant, Marie-Pierre MONIER, Jacques NIVON, Claude PIGAGLIO, Julie RAVEL, Gilles REYNAUD, Éric RICHARD, Jacques RODARI, Marc ROLLET suppléant, Arnaut ROMETTE suppléant, Didier ROUSSELLE, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Jean SCHÜLER, Ellen TEN HAAF suppléante, Gérard TENOUX, Christian THIRIOT.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Claude AURIAS et Didier-Claude BLANC à André GILLES, Jean-Marc AUDERGON et Marie-Pierre MOUTON à Corinne MOULIN, Sébastien BERNARD et Michel GREGOIRE à Pascale ROCHAS, Pierre-Yves BOCHATON à Julie RAVEL, Olivier CADIER à Marcel BAGARD, Françoise CASALINO et Pierre COMBES à Claude BAS, Gérard COUPON à Evelyne GAUTHIER, Jeannie DENIEAULT et Dominique MALLIE à Dominique GUEYTTE, Roger DIDIER et Marlène MOURIER à Henriette MARTINEZ, Didier GIREN à Stéphane CLOSSE, Robert GIVAUDAN à Marie-Pierre MONIER, Dominique JOUVE et Claude THOMAS à Éric RICHARD, Patrick LIEVAUX et Catherine NESTEROVITCH à Stéphane DECONINCK, Ghislaine SAVIN à Laurent HARO, Philippe SCHOEFFERT à Valery LIOTAUD, Caroline YAFFEE à Michel COUBAT.

Délégués excusés

Mounir AARAB, Florent ARMAND, Laurent COMBEL, Christophe DOUTRES, Brigitte DUC, Guy FAURE, David GEHANT, Christian GODART, Anne LORNE, Gérard TRUPHEMUS.

Invités excusés

Philippe COURT – Préfet des Hautes Alpes, Bernard ROUDIL - Sous-préfet de Nyons, Ghislaine SEVE – Trésorerie de Nyons.

Participaient également à la réunion :

Jeanne PUDDU suppléante, Pierre REYNAUD suppléant

Christophe BONAL (DDT 26), Michel DELMAS (Commissariat à l'Aménagement, au Développement et à la Protection des Alpes), Christel MORIN (Conseil départemental de la Drôme), Olivier MORIN (Chargé de mission environnement, Mairie de Nyons), Emmanuel RODET (Conseil départemental de la Drôme - CTD).

Madame Marie-Pierre MONIER est nommée secrétaire de séance.

Objet : Signalétique d'entrée de Parc – Autoroute A7 et routes départementales de la Drôme

- Vu la délibération n°2017-02-11 du Bureau syndical en date du 31 janvier 2017, pour la mise en œuvre d'une signalétique autoroutière sur l'autoroute A7,

La Présidente expose :

Le guide signalétique du Parc naturel régional des Baronnies provençales a été finalisé récemment. Ses objectifs sont :

- Affirmer l'identité « Parc naturel régional »
- Accompagner le développement économique en y associant respect et préservation des paysages
- Optimiser la cohérence et la lisibilité des informations fournies par la signalétique
- Protéger et valoriser les richesses territoriales

Ce guide prévoit une déclinaison de la signalisation sur l'ensemble du territoire depuis le jalonnement des entrées de Parc jusqu'à la mise en œuvre d'un schéma directeur de Relais d'Information Service.

La Présidente propose que le premier volet du déploiement de la signalétique sur le territoire débute par la mise en place de panneaux autoroutiers pour indiquer l'existence du Parc et de panneaux signalant les entrées de Parc sur les routes départementales. L'objectif est de déployer une signalétique adaptée sur les axes routiers concernés. Il s'agit de :

- ✓ deux panneaux le long de l'autoroute A7 au niveau de la sortie Bollène. Cette signalisation a pour objectif de capter le flux de personnes circulant à l'Ouest du territoire du Parc et de susciter l'envie de découvrir cet espace.
- ✓ d'une quinzaine de panneaux implantés en bordure des routes départementales aux entrées du Parc situées dans le département de la Drôme. Cette signalisation est destinée à matérialiser les entrées géographiques du Parc. Deux panneaux supplémentaires sont prévus dans l'enveloppe pour prendre en compte les évolutions des limites géographiques du Parc.

La Présidente propose d'adopter le budget prévisionnel de cette opération qui comprend la réalisation, la fourniture et les travaux de pose de l'ensemble de ces panneaux par une entreprise spécialisée. Les budgets prévisionnels et les plans de financement pour les deux types de signalisation sont les suivants :

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES	
Panneaux autoroutiers sur A7			
Conception, réalisation et mise en place des panneaux autoroutiers sur l'autoroute A7	29 000 €	Réserve parlementaire sénatrice de la Drôme	10 000 €
		Région Auvergne – Rhône Alpes	13 200 €
		Autofinancement Parc Baronnies provençales (20%)	5 800 €
Sous total 1 en €HT	29 000 €	Sous total 1 en €HT	29 000 €

Panneaux entrées de Parc sur routes départementales de la Drôme			
Réalisation et fourniture des panneaux de type E33a	7 000 €	Région Auvergne – Rhône Alpes (80%)	5 600 €
		Autofinancement Parc Baronnies provençales (20%)	1 400 €
Sous total 2 en €HT	7 000 €	Sous total 2 en €HT	7 000 €
OPERATION GLOBALE			
Réalisation, fourniture et travaux de pose (autoroute A7 et routes départementales de la Drôme)	36 000 €	Réserve parlementaire sénatrice de la Drôme	10 000 €
		Région Auvergne – Rhône Alpes	18 800 €
		Autofinancement Parc Baronnies provençales (20%)	7 200 €
MONTANT TOTAL €HT	36 000 €	MONTANT TOTAL €HT	36 000 €

Les travaux de pose des panneaux E33a sur les routes départementales seront pris en charge par les services techniques du Conseil Départemental de la Drôme.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical :

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Valide** le plan de financement proposé par la Présidente
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
 Aux jour et an susdits



La Présidente
 Henriette MARTINEZ